



## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 DECEMBRE 2018**

### **AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE**

Compte tenu du faible nombre de médecins généralistes par habitant sur le territoire communal, la commune souhaite soutenir l'installation d'un médecin désirant s'y installer, ce qui est le cas du Docteur Stéphanie RIVIERE-BESNAULT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de prendre en charge pendant une année, soit **du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019** le loyer charges comprises du cabinet du Docteur Stéphanie RIVIERE-BESNAULT installé dans la maison médical située 1 chemin du calvaire au hameau de Villers sur Thère, pour un montant de 812 €.

Précise qu'en contrepartie le Docteur Stéphanie RIVIERE-BESNAULT s'engagera à exercer pendant une durée d'au moins 5 ans.

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION**

Délibération reportée à une prochaine séance.

### **TRAVAUX RUE DE BRUNEVAL**

Monsieur le Maire indique que la commune envisage d'effectuer des travaux d'urgence importants consistant à décaper le chemin rural au-delà de la dernière maison sur une longueur de 150 m linéaire avec une pente de 2%. Cette pente qui sera ainsi créée permettra en cas de forts orages de renvoyer l'eau au-delà des dernières maisons rue de Bruneval qui recueillaient souvent une partie des eaux en cas de fortes pluies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le devis de la société CHOUVET pour la somme de 13 992 € TTC.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°2.

### **MISE EN PLACE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

## **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOMMUNICATIONS**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **rutier** due par les opérateurs de télécommunications.

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité décide de modifier uniquement les tarifs de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

|  |       |
|--|-------|
| week-end du 01/04 au 30/09 (tarif été)   | 300 € |
| week-end du 01/10 au 31/03 (tarif hiver)   | 325 € |
| Jour férié du 01/04 au 30/09 (tarif été)   | 150€  |
| Jour férié du 01/10 au 31/03 (tarif hiver)   | 175 € |
| caution réservation date   | 100 € |
| caution (garantie sur les éventuelles dégradations)<br>encaissée en cas de dégradations, nettoyage non fait... | 600 € |
| Caution pour les associations : vaisselle et nettoyage<br>non fait   | 200 € |

### **PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **AVIS SUR DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de suivre la proposition de la CAB soit l'ouverture de 12 dimanches dont les dates varient en fonction des branches d'activités (se rapporter au rapport du Conseil communautaire).

### **SUBVENTION EXEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1357 € à l'association sport et loisirs d'Allonne. Cette somme correspond au reversement de la recette de la brocante encaissée sur le budget communal.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Mme JOURDAIN Sylvie  
M. LANCESSEUR Marc  
M. DAMPEIROU Christian  
Mme LOUVET Laëtitia  
M. DE ZUTTER Alain

## **AFFOUAGE**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide,

- de fixer le prix de la part de bois à 50 €,
- d'adopter le règlement d'affouage qui sera joint à la délibération.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées présenté par Monsieur le Maire.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'ANNEE 2017**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 présenté par M. CAMUS.

## **RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif présentés par M. PINOT.

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

NEANT

*Affiché le 13 décembre 2018*